



Ligue de Football des Jeunes du Cameroun
Cameroon Youth Football League



COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES JEUNES DU CAMEROUN TENUE LE JEUDI 22 DECEMBRE 2022 AU SIEGE DE LA FECAFOOT A YAOUNDE

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux du mois de Décembre, s'est tenue le Conseil d'Administration de la Ligue de Football Jeunes dans la salle de conférence de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT), de 10h à 18h 45, sur convocation de son président Arthur Baber DJAMPIR.

Outre le président de la Ligue de Football des jeunes du Cameroun (LFJC), les autres membres du Conseil d'Administration ci-après listés ont également pris part à ces travaux :

- KAHAM MICHEL, 1^{er} Vice-Président
- ATEBA Valentin, 2^e Vice-Président
- NDJENG Claude, Secrétaire General
- ABOUBAKAR NSANGO, Membre
- AWOUMOU Florent, Membre

Etaient également présents, les personnalités ci-dessous :

- Lucien METTOMO, Chargé de Missions auprès de la LFJC, représentant de la FECAFOOT
- Me BIOG Thérèse Sidonie, Huissier de justice (cabinet Me ESSONO Lucie née NKOLO ETOUNDI)

Handwritten signature

Handwritten signature

L'ordre du jour de ces assises comportait les points suivants :

1. Hymne national du Cameroun
2. Vérification du quorum du Conseil d'Administration
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Communication du président
5. Validation du règlement des compétitions
6. Chronogramme des activités du football jeunes 2022/2023
 - a) Validation du calendrier des championnats jeunes 2022/2023
 - b) Création de nouvelles épreuves
7. Présentation du budget de fonctionnement de la LFJC
8. Correction et validation des points focaux
9. Validation du projet marketing et communication
10. Validation du projet de la base des données
11. Validation du projet de suivi et santé des athlètes à partir de la base
12. Divers.

en



Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration a pu valablement délibérer et statuer conformément aux statuts de la Ligue de Football des Jeunes du Cameroun et a pris des résolutions suivantes :

Résolution 1 :

Adoption de l'ordre du jour en l'état.

Résolution 2 :

Après amendements, le règlement des championnats nationaux des jeunes 2022/2023 a été adopté à l'unanimité des membres présents. Soit cinq (05) membres sur six (06)

Résolution 3 :

- Adoption à l'unanimité du chronogramme des activités de la ligue du football jeunes 2022/2023
- Validation du calendrier du championnat 2022/2023
- Adoption de la date de lancement du championnat pour le 21 janvier 2023 à douala, département du Wouri, région du Littoral.
- Les membres du Conseil d'Administration donnent quitus au Président d'engager une concertation avec le Président du Conseil Transitoire du Football Professionnel du Cameroun en vue d'arrimer son calendrier à celui de la LFJC.

Résolution 4 :

En plus des compétitions existantes (championnats nationaux U15 et U17, championnat scolaire panafricain, les regroupements des catégories U13, U10 et U8), il a été créé les épreuves ci-dessous :

- La Coupe du Cameroun des Jeunes
- Le Tournoi de la fête de la jeunesse
- Le Challenge Football Jeunes.

Le Conseil d'Administration de la Ligue donne mandat au président de soumettre au Comité Exécutif de la Fédération Camerounaise de Football, une proposition de création d'une école des métiers de football.

CAV

Résolution 5 :

Le budget de la Ligue après amendement a été adopté en recettes et en dépenses pour l'exercice 2022/2023.

Résolution 6 :

Après avoir pris acte de la Décision N°1/FECAFOOT/LFJC/PDT/SG/22 du 08 novembre 2022 portant nomination des points focaux de la Ligue de football jeunes, les membres du Conseil ont procédé au remplacement des points focaux de certains départements et régions. Ainsi le point focal régional du Nord-Ouest est désormais, NDZE Bertrand MBONG et le point focal départemental du Moungo, MOUKWELE NGONDI Valentin. Ils ont ensuite validé la nouvelle liste revue et corrigée des points focaux.

Résolution 7 :

Le Conseil a proposé en ce qui concerne le projet marketing et communication :

Primo : que le Business plan de la LFJC soit modifié sur le point concernant l'organigramme afin de définir une organisation hiérarchique flexible qui définit clairement les chaînes de responsabilités à chaque poste afin d'assurer la célérité, l'efficacité et l'efficience dans la prise de décisions.

Secondo : Le logo et la mascotte de la Ligue dénommée « Muna Ndamba » a été retenue sous-réserve de légères modifications de même que l'ensemble des identifiants publicitaires qui permettront d'accompagner les événements organisés par la Ligue et de la faire connaître de ses cibles.

Tercio : Le Conseil a adopté le dossier marketing de la Ligue sous réserves de légères modifications soumises à son appréciation. Il a par ailleurs proposé qu'un plan de communication soit proposé dans de brefs délais en vue d'assurer la visibilité des activités de la Ligue sur les médias (radio, Tv, presse écrite) et sur les nouveaux médias (site web, Facebook, Twitter, YouTube).

Résolution 8 :

Ayant suivi avec attention la présentation du projet de site web soumise à son appréciation, n'ayant aucune objection à apporter à ce sujet, il a adopté ledit projet en l'état.



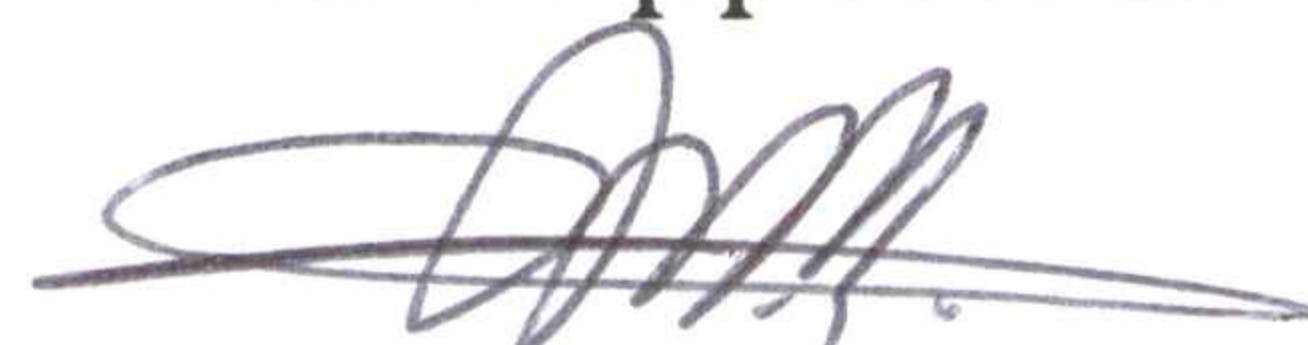
Résolution 9 :

Le Conseil a formulé des requêtes dans l'objectif d'apporter des compléments d'information pour améliorer la collecte et l'enrichissement de la base de données sur les athlètes affiliés à la LFJC. Il a donné également des directives à prendre en compte dans le développement de la base de données pour mieux assurer le suivi, la traçabilité et la santé des athlètes affiliés à la LFJC. Il a été décidé d'expérimenter la base de données pour la saison 2022 -2023.

Ayant épuisé tous les points inscrits à l'ordre du jour, le Président a clos le présent Conseil d'administration à 18h 45mn. Il a par ailleurs prononcé des mots de remerciements pour la qualité des travaux présentés, tout en souhaitant un bon retour aux uns et autres.

Fait à Yaoundé le 22 décembre 2022

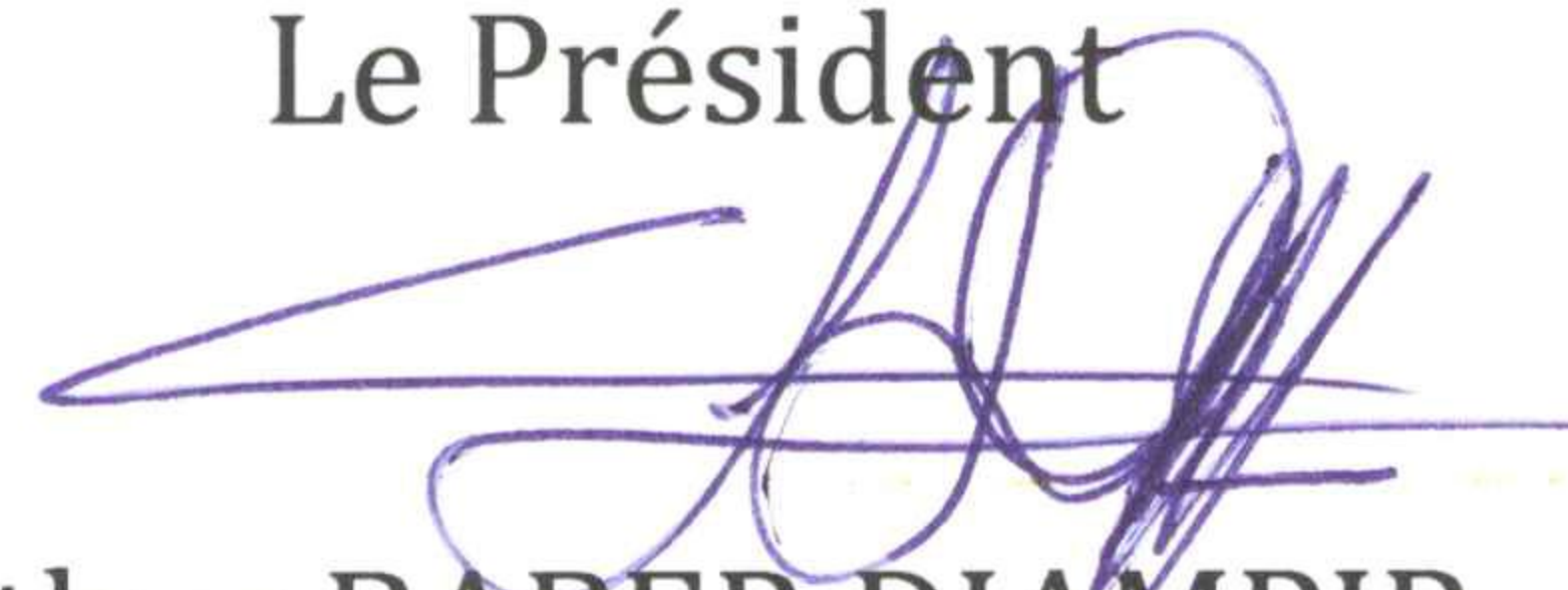
Le Rapporteur



Claude NDJENG



Le Président



Arthur BABER DJAMPIR